

## Représentants canadiens aux États-Unis

Outre son ambassade à Washington, le Canada maintient quatorze consulats généraux aux États-Unis (Atlanta, Boston, Buffalo, Chicago, Cleveland, Dallas, Detroit, Los Angeles, Minneapolis, New York, La Nouvelle-Orléans, Philadelphie, San Francisco et Seattle). Les consulats généraux représentent le Canada dans leurs circonscriptions respectives et ils administrent des programmes de relations générales, de commerce, d'immigration, de tourisme, de services consulaires et d'affaires culturelles. Plusieurs provinces canadiennes ont par ailleurs des bureaux non diplomatiques aux États-Unis.

## Commerce

En 1981, le volume des échanges commerciaux s'est établi à environ 110 milliards de dollars canadiens. Les ventes de produits canadiens aux États-Unis ont totalisé 55,5 milliards de dollars canadiens, soit environ les deux tiers du total des exportations canadiennes. Les importations de produits américains au Canada se sont élevées à 54,3 milliards de dollars canadiens, ou 17 pour cent environ des exportations totales des États-Unis. Les ventes des États-Unis au Canada équivalent presque à l'ensemble de leurs ventes à la Communauté européenne et représentent presque deux fois le volume de leurs ventes à leur deuxième partenaire commercial, le Japon. Le Canada achète aux États-Unis près de 70 pour cent du total de ses importations. Étant donné cette interdépendance, les politiques économiques de l'un de nos pays peuvent avoir d'énormes répercussions sur l'autre.

Les relations commerciales canado-américaines bénéficieront sensiblement de la pleine application des résultats des Négociations commerciales multilatérales. On estime en effet qu'une fois ceux-ci appliqués dans leur intégralité, plus de 90 pour cent des exportations canadiennes vers les États-Unis seront frappées de droits ne dépassant pas 5 pour cent, tandis que près de 80 pour cent d'entre elles entreront en franchise. Par ailleurs, les accords intervenus sur les mesures non tarifaires, notamment en ce qui concerne les subventions, les droits compensateurs et les normes de produits, devraient rendre plus sûrs les débouchés entre le Canada et les États-Unis. De même, le renforcement du processus de règlement des différends du GATT devrait fournir aux deux gouvernements un moyen de résister aux pressions protectionnistes, tout comme d'ailleurs les efforts de renforcement et d'élargissement du système commercial multilatéral qui seront déployés dans le cadre de la réunion ministérielle des Parties contractantes au GATT qui se tiendra plus tard cette année.

Toutefois, la prolifération des lois américaines, fédérales et des États, sur les achats locaux (Buy America) et les programmes de constitution de réserves des petites entreprises sont une source de préoccupation pour le Canada étant donné qu'ils restreignent de plus en plus notre accès au marché américain. Les enquêtes de la Commission